



Plage et port des Eaux-Vives, Genève

Journée de l'architecture et de l'urbanisme / Neuchâtel / 28 avril 2017

Marco Rampini, Atelier Descombes Rampini , Genève

072

Plage des Eaux-Vives, Genève, Suisse

Aménagement d'une nouvelle plage publique
et d'un port dans la Rade de Genève

Maître d'ouvrage : Etat de Genève

Projet : 2009-en cours
Réalisation : 2017-2019

En collaboration avec :
edms, ingénieur civil, Lancy
LLJ, architecte, Genève

Géotechnicien : Karakas & Français, Lancy
Géomètre : Adrien Küpfer, Genève
Ingénieur environnement : Viridis, Lancy
Ingénieur gestion des matériaux : Ecoservices,
Carouge
Ingénieur chauffage et ventilation : JDR
énergie, Confignon
Ingénieur sanitaire : Frédy Margairaz, Genève
Ingénieur électricité : Zanetti, Lancy
Ingénieur mobilité : Citec, Genève











L'évolution de la teneur en phosphate de l'eau du lac



Piscine du Grand Lancy, arch. Georges Brera, Pierre Nierlé, Paul Waltensphül , 1968,



NON
A LA DEMOLITION
DES BAINS DES PAQUIS

COMITE REFERENDAIRE RESP. FRANÇOISE OTHENIN GIRARD. SERIGRAPHIE ATELIER C. HUMBERT.



Bains des Pâquis , 25 sept. 1988





Perle du Lac

Quai Wilson

Bains des Pâquis

Rive droite

Genève-Plage

Quai Gustave-Ador

Rive gauche



Bains des Pâquis, 1933



Genève-Plage, 1932



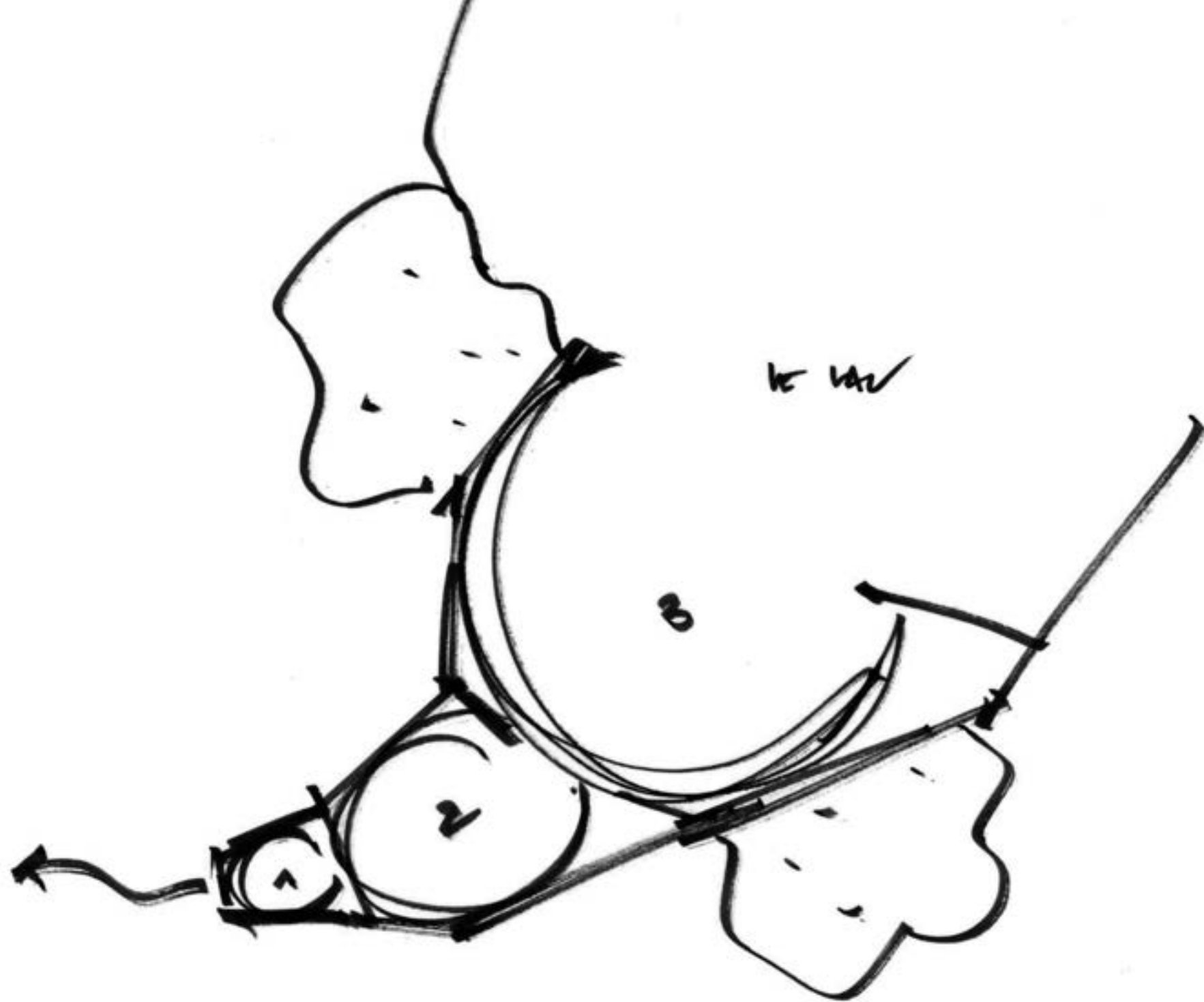
Rive droite: Perle du lac



Rive droite: Quai Wilson



Rive gauche: Quai Gustave-Ador



3 OBJECTIFS

1) LIBÉRATION DES QUAIS ET DE LA RADE DE GENÈVE

ETAT ACTUEL



3 OBJECTIFS

1) LIBÉRATION DES QUAIS ET DE LA RADE DE GENÈVE

PROJET



3 OBJECTIFS

2) PROJET D'AGRANDISSEMENT DU PORT DE LA NAUTIQUE

PROJET (Nov. 2007)



3 OBJECTIFS

3) NOUVEAUX ACCÈS À L'EAU

ÉTAT ACTUEL





DECEMBRE 2009

Rive gauche: Quai Gustave-Ador





Les formes définies ne constituent pas un avant-projet, mais une vérification géométrique du potentiel d'accueil programmatique du site.

- Accès au lac**
- Epi (localisation indicative)
 - ←→ Plage potentielle (dimension indicative) / existante
 - Espace de détente
 - Zone de valorisation écologique (interface eau-terre)
 - Plan d'eau (surface indicative)
 - Espace public existant de réserve
- Navigation de loisirs**
- Nouvelle digue dure (dimension indicative)
 - Nouvelle digue flottante (dimension indicative)
 - Digue supprimée
 - Nouvelles places dériveurs (250), flottant ou sur pieux
 - Nouvelles places à l'eau (500)
 - Emplacement pêcheurs (6 cabanes), sur pieux
 - Nouvelle emprise portuaire sur la zone littorale
 - Places existantes à l'eau / supprimées à terre
 - Corps-morts, balises supprimés
- Patrimoine**
- Bâtiments et objets classés:**
- 1 Maison de Trainant (maison + parcelle), MS-c163
 - 2 Ancienne maison Saladin-van Berchem, MS-c212
 - 3 Maison Micheli-Calandrini (maison + parcelle), MS-c249a et MS-c249b
 - 4 Station lacustre de Plonjon, périmètre de protection (site archéol.), MS-c94C, en cours de déclassement
 - 5 Parc de la Grange (parc et jardin), MS-c15
 - 6 Station lacustre des Eaux-Vives, périmètre de protection (site archéol.), MS-c94B
 - 7 Maison Royale (maison), MS-c252
- Bâtiments inscrits à l'inventaire:**
- 1 Dépendances propriété Micheli, Ms-i CLG-1a, Ms-i CLG-1b, Ms-i CLG-1c, Ms-i CLG-1d, Ms-i CLG-1e, Ms-i CLG-1f, Ms-i CLG-1g, Ms-i CLG-1h, Ms-i CLG-1i
- Biens culturels:**
- 1 Domaine Calandrini, importance B
 - 2 Maison de campagne du Parc des Eaux-Vives, importance B
 - 3 Parc et campagne La Grange, importance A
 - 4 Maison Royale et les deux immeubles à côté, importance A
 - 5 Immeubles rue des Vollandes, importance B
 - 6 Quai Gustave-Ador et mobilier urbain de 1896 avec jet d'eau, importance A
- Périmètres protégés:**
- Plan de site de la Rade
- Données de base**
- Arrêt TP / bus / Mouvettes
 - Domaine public communal / cantonal
 - Lac (domaine public cantonal)
 - Limites communales

Famille 1

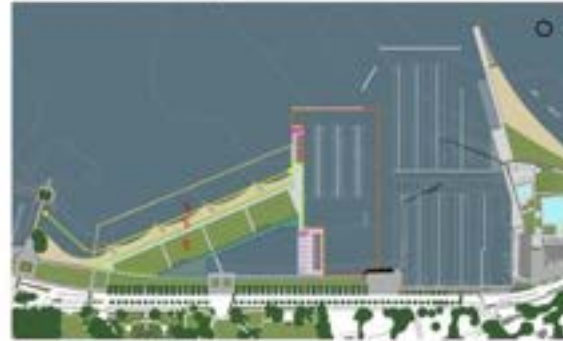
«Plan d'eau arrière»

> Recommandation EPLMAL

Référence: projet 2010 (4.3 ha) optimisation



Variante 1-A : «plan d'eau arrière» (2.3 ha)

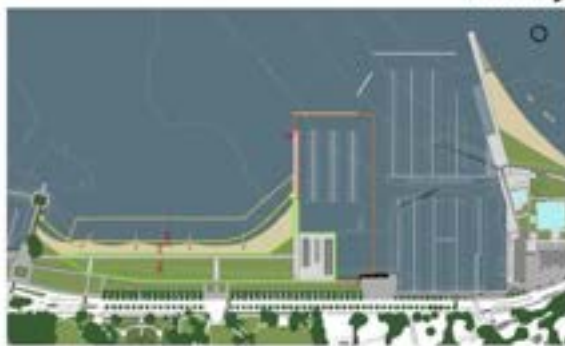


Famille 2

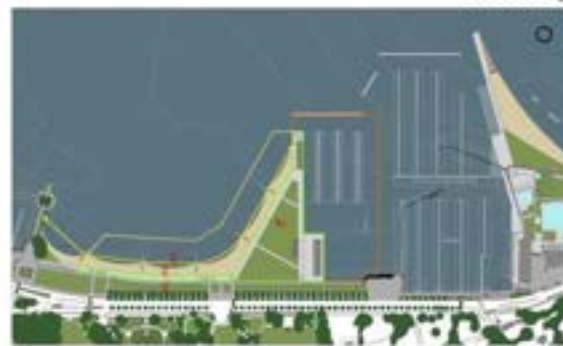
«Plage linéaire ou incurvée»

> Éviter le plan d'eau arrière

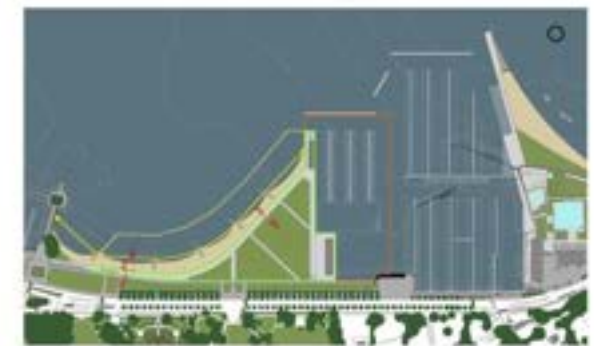
Variante 2-A: «linéaire» (2.7 ha) optimisation



Variante 2-B: «incurvée» (2.4 ha) optimisation



Variante 2-C: «incurvée» optimisée (3.2 ha)

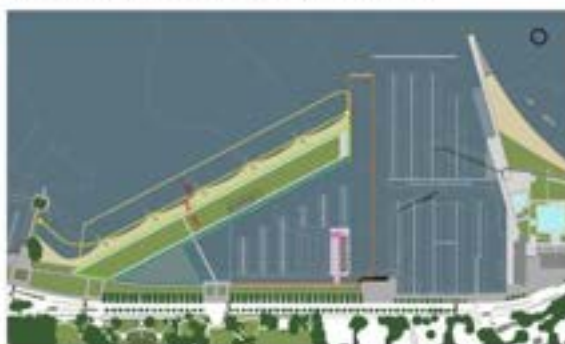


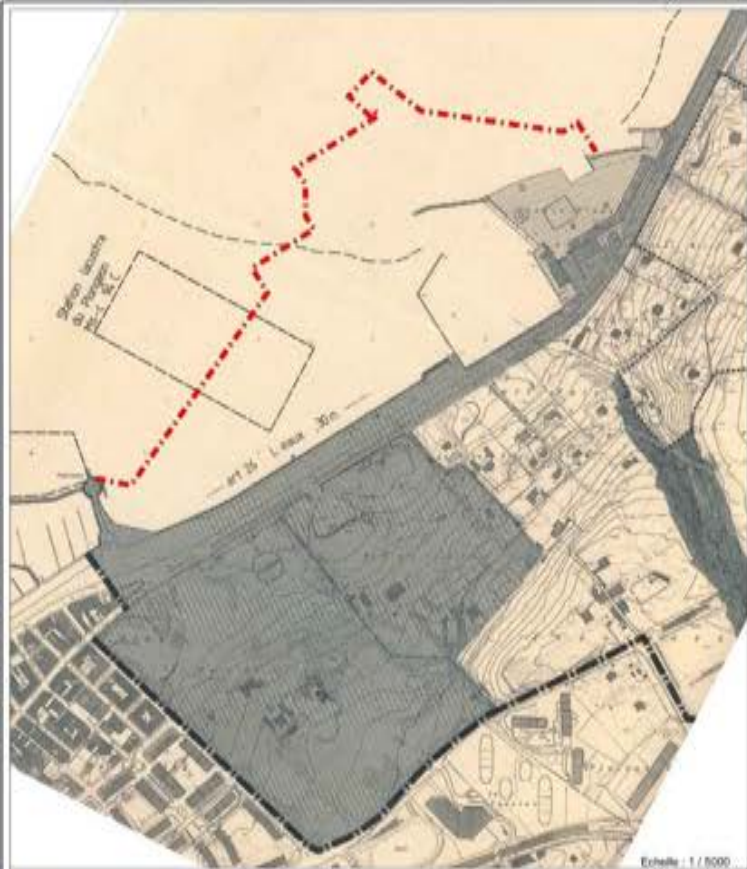
Famille 3

«Porte-plage»

> Valorisation de l'usage du plan d'eau arrière

Variante 3-A: «porte-plage» (2.7 ha)





Annexe à la loi sur la protection générale des rives du Lac

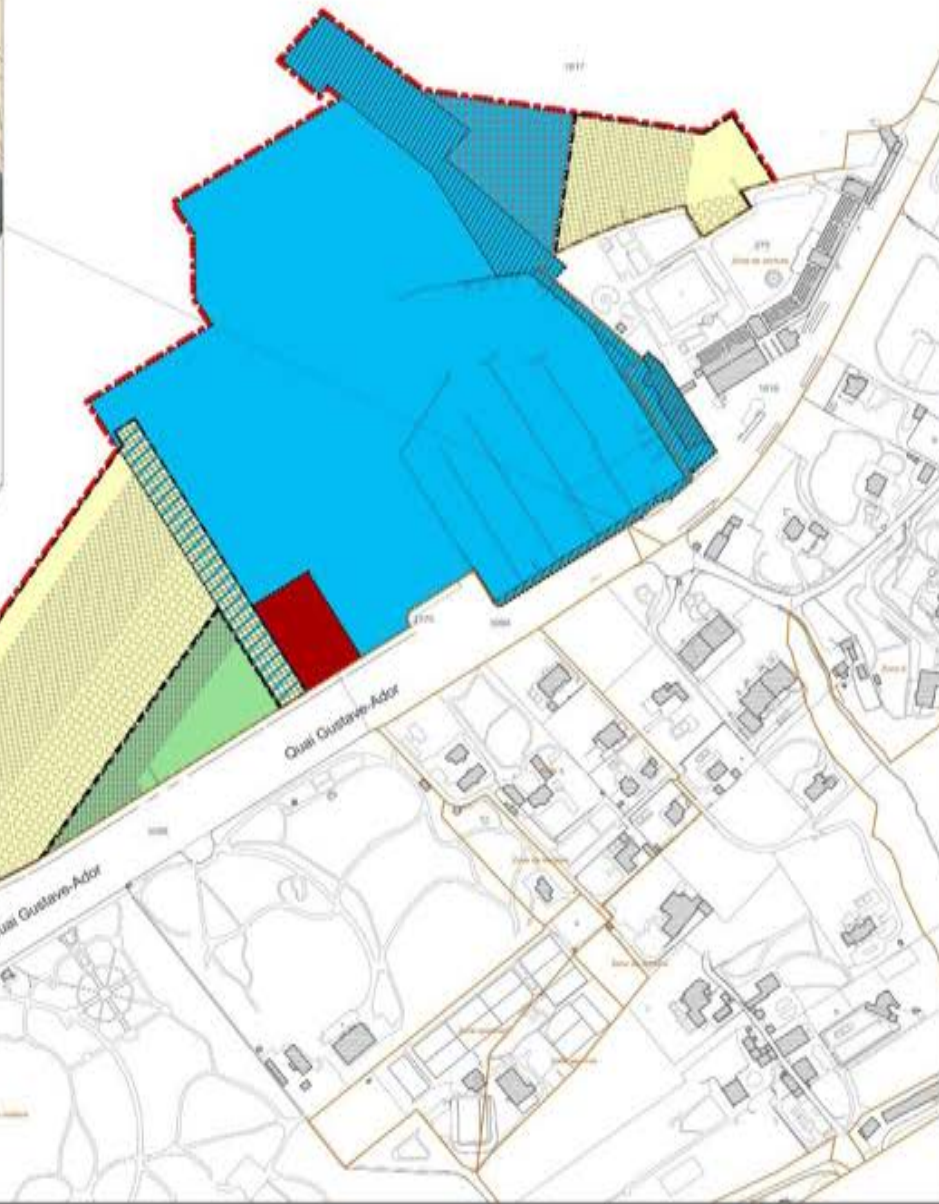
----- Périmètre

----- Plans de site

----- Secteurs restauratoires

----- Secteurs accessibles au public

----- Nouveau périmètre de protection générale des rives du lac résultant du plan N°30002-196-261-516 modifié pour partie le plan N°28122A-600



- SECTEURS**
- Secteur de port de plaisance
 - Secteur de port de pêche
 - Secteur de baignade
 - Secteur de restauration
- SOUS-SECTEURS**
- Grèves secteur port de plaisance
 - Sous-secteur accessible au public destiné à accueillir des ouvrages de protection du port par une amélioration du rivage.
 - Grèves secteur baignade
 - Sous-secteur accessible au public destiné à accueillir les aménagements nécessaires à la réalisation de facès à l'eau par la création d'une grève.
 - Grèves secteur restauration
 - Sous-secteur non-accessible au public et destiné à des interventions de restauration (végétation lacustre).
 - Parc
 - Sous-secteur accessible au public destiné à accueillir des aménagements de type parc ainsi que les installations nécessaires à l'entretien du secteur. Ces installations doivent prendre la forme d'édicules dont l'intégration au paysage doit tenir compte notamment des vues sur le lac depuis les parcs des Eaux-Vives et de la Grange. Ces constructions ne peuvent avoir qu'un seul niveau d'une hauteur maximum au faite de 4,0 m.
 - Mou
 - Sous-secteur accessible au public destiné à permettre l'accès aux secteurs de port de plaisance, de port de pêche et de baignade et à accueillir les installations et bâtiments en lien avec ces secteurs (sanitaires/buvettes/restaurant).
 - Base nautique
 - Sous-secteur accessible au public destiné à accueillir les installations et bâtiments liés au port de plaisance.

DEPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE
Office de l'urbanisme Direction du développement urbain - titre géométrique

GENEVE / EAUX-VIVES Feuille Cadastre N° : 43
Favosites N° : DP 2015, de 300

COLOGYN Feuille Cadastre N° : 17
Favosites N° : 201, 275, DP 1818, DP 1817

Modification des limites de zones
Située le long du quai Gustave-Ador

PLAN MODIFIANT POUR PARTIE LE PLAN N°28122A-600
annexé à la loi sur la protection générale des rives du lac (réalisation d'une plage publique, création d'un port public et extension du port de la Nautique)

ENQUÊTE PUBLIQUE

Adressé par le Conseil d'Etat le : 2015

Adressé par le Conseil d'Etat le : 2015

Echelle	1 / 2500	Date	24.02.2015	Code de situation	
		Dessin	MB		
Modifications					
Préfecture	21.02.2015	MB			
Ministère de l'Intérieur	21.04.2015	MB			
Service de l'Urbanisme	21.04.2015	MB			
Approbé	20.07.2015	MB			

Code de situation : 21-21-412 / 21-21-020 / 17-00-020
Code de situation : VGE-CLY
Code de situation : 198-261-516
Annexe 30002
Code : 711.6















